



RÈGLEMENT DU PRIX CAMÉLÉON

PRIX ÉTUDIANT DU ROMAN ÉTRANGER TRADUIT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

ÉDITION 2022-2023

Présentation du PRIX CAMÉLÉON

L'Université Jean Moulin Lyon 3 organise, dans le cadre de l'année du **JAPON** à l'université, la huitième édition du Prix annuel étudiant du roman étranger traduit, dénommé prix CAMÉLÉON.

Le **JAPON** est le pays retenu pour l'année 2022-2023.

Ce prix littéraire a pour objectif principal le développement et l'attractivité de la culture littéraire contemporaine auprès des étudiants.

Il s'inscrit directement dans les objectifs de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

- Soutien du Plan Licence en accompagnant les étudiants dans l'acquisition de compétences variées et en les ouvrant à des cultures et des littératures étrangères.
- Coopération internationale avec mise en place d'un partenariat bilatéral avec une université du pays choisi.
- Promotion d'enseignements ou d'actions transversales innovantes.
- Collaboration entre les différentes composantes et services de l'université.
- Création d'échanges entre les étudiants.
- Accès des étudiants à la pratique culturelle et la création contemporaine.

Il vise aussi à sensibiliser les étudiants à la problématique de la traduction, tant dans l'analyse des conditions inhérentes au choix de traduction que dans l'analyse des conditions requises pour aborder une œuvre traduite.

Article 1 – Ouvrages sélectionnés et membres du jury

Trois romans japonais contemporains choisis par des professeurs en langue japonaise et les BU Lyon 3 sont remis gracieusement à chacun des étudiants jurés et à chacun des membres du jury d'honneur, le jeudi 13 octobre 2022.

Les ouvrages choisis sont :

- **Les délices de Tokyo** de SUKEGAWA Durian trad. Myriam Dartois-Ako
- **La fille de la supérette** de MURATA Sayaka trad. Mathilde Tamae-Bouhon
- **Lune de Papier** de Kakuta Mitsuyo trad. Sophie Refle

Les étudiants jurés et les membres du jury d'honneur désigneront leur ouvrage préféré lors d'un vote électronique en ligne sur le site internet <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du 02 décembre au 18 janvier 2023 inclus.

Les membres du jury d'honneur sont :

- Monsieur Carpano (Président de l'université Jean Moulin Lyon3)
- Monsieur Manuel Jobert (Vice-Président en charge des Relations internationales)
- Monsieur Alessandro Martini (Doyen de la Faculté des langues)
- Madame Sylvène Edouard (Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations)
- Monsieur Benoît Auclerc (Chargé de mission à la culture)
- Madame Sandrine Rabosseau (Professeur des Universités, Faculté des Lettres)
- Madame France Laredo (Chargée de coordination des affaires culturelles)
- Monsieur Stéphane Nivet (Directeur de la communication)
- Monsieur Nicolas Mollard (Maître de conférences - Responsable du département d'études japonaises)
- Madame Ayame Hosoi (Maître de conférences - études japonaises)
- Monsieur Julien Bouvard (Maître de Conférences au Département d'Etudes Japonaises)
- Madame Valérie Bertrand (Directrice adjointe des Bibliothèques universitaires)
- Madame Cécile Bijakowski (Responsable scientifique des collections de Lettres et Langues et civilisations européennes)
- Madame Chantal Gavouyère (Responsable du service des périodiques et adjointe à la gestion de la documentation numérique)
- Monsieur Lionel Mignot (Responsable de la Mission Culture des Bibliothèques universitaires)
- Un représentant de Decitre
- Un représentant de la Villa Gillet



Article 2 - Conditions et modalités de participation

Tous les étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pourront s'inscrire entre le **1^{er} septembre et le 30 septembre 2022** inclus pour être sélectionnés et devenir jurés du prix Caméléon. Le nombre de jurés étudiants est limité à 100.

Les 100 premiers étudiants inscrits en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> et sur le site www.univ-lyon3.fr seront retenus.

Les jurés étudiants suite à leur inscription s'engagent :

- à retirer les trois ouvrages le jeudi 13 octobre 2022 lors de la soirée de lancement du Prix Caméléon 2023
- à lire les trois ouvrages en lice ;
- à participer à la soirée culturelle et littéraire du jeudi 1^{er} décembre 2022.
- à participer à la désignation des lauréats par un vote en ligne du 02 décembre 2022 au 18 janvier 2023 inclus.
- à participer à la cérémonie de remise du prix le mardi 28 mars 2023.

Article 3 - Désignation des lauréats

Les étudiants jurés et les membres du jury seront sollicités pour un vote en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du 02 décembre au 18 janvier 2023 inclus afin de désigner leur ouvrage préféré.

Les étudiants jurés classeront les différents ouvrages en fonction de critères tels que :

- Intérêt et originalité de l'intrigue, du suspense, des personnages
- Qualités formelles du récit romanesque
- Qualité du texte traduit
- Représentativité de la société et de la culture du pays

Le titre de l'ouvrage ayant obtenu le plus grand nombre de votes et le nom des deux lauréats - auteur et traducteur - seront annoncés fin janvier 2023 notamment par une information en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> et sur le site www.univ-lyon3.fr.

Article 4 - Remise des prix à l'auteur et au traducteur

La remise des prix à l'auteur et au traducteur du roman ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera organisée lors d'une rencontre publique à l'université le mardi 28 mars 2023.

Les prix sont constitués :

- De la prise en charge du transport et de l'hébergement pour assister à la remise des prix. Auteur et traducteur lauréats s'engagent à se rendre disponible pour participer à la cérémonie à Lyon.
- De deux trophées destinés à l'auteur et au traducteur.
- D'un séjour culturel et gastronomique à Lyon dans les jours qui suivent immédiatement la remise du prix.

Article 5 - Recours

Le résultat des votes est sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 - Communication

L'auteur et le traducteur, lauréats du Prix Caméléon, prix étudiant du roman étranger traduit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, peuvent faire exacte mention de ce titre à leur convenance, à l'exclusion de toute autre dénomination sans porter atteinte au nom et à l'image de l'Université.

Article 7 - Renseignements – Informations

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée à prixcameleon@univ-lyon3.fr

Toute participation à ce prix entraîne l'entière acceptation du présent règlement.